



Commune de Montreux-Château
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

3.2. Plan de zonage

échelle 5000^{ème}

Août 2024



Légende	
	Limite communale
	Limite de zone
	Bâtiment
	Parcelle
	Cimetière
	Piscine
	Etang, lac, mare
	Parapet de pont
	Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général au titre de l'article R151-34 1°
	Emplacement réservé
	Éléments du patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
	Patrimoine paysager à à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
	Bande d'implantation des futures constructions
	Bâtiment d'habitation existant pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes (R151-23 2° et R151-25 2°)
	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone A ou N (R151-23 2° et R151-25 2°)
	Secteur avec Orientations d'Aménagement et de Programmation
	Diversité commerciale à préserver (R151-37 4°)
	Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
	Patrimoine paysager à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
	Élément de paysage (Alignement d'arbres)
	Éléments de continuité écologique
	Bande boisée
	Haie
	Ripisylve
	Verger
	Ancienne décharge au titre de l'article R151-31 2°

